

L'ÉCHO DILON


*Saint-Odilon
de-Cranbourne*

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 9 NUMÉRO 3

Automne 2019

Un automne bien rempli :

Prochaine
parution
Décembre 2019

19 octobre:

Rallye de la Peur

Fin octobre:

ouverture de la glace

Stade Cranbourne Stadium

1-2-8 et 9 novembre:

L'Homme parfait

Pièce de théâtre

Les inscriptions pour les activités automnales sont maintenant en ligne,
Consultez celles-ci via Qidigo

L'ÉCHOdilon est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy

Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne
111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

www.saint-odilon.qc.ca

Des nouvelles de votre Municipalité

TRAVAUX EN COURS

Travaux 10^e rang Ouest

Suite à l'annonce de la subvention de la TECQ, des travaux dans le 10^e rang Ouest ont débuté dans le but de paver 2.3 km (la section en gravier). Un appel d'offre pour le pavage a été lancé le 8 juillet dernier et l'ouverture a été fait le 15 août. Le contrat a été accordé à Pavages Sartigan. Les travaux de pavage vont être réalisés au début octobre.



Rue des Cerisiers

Des démarches ont débuté afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser un prolongement de la rue des Pins à la Rue des Cerisiers, dans le nouveau développement. Ces travaux résultent de la vente de terrain non-desservi présentement.

MISE AUX ENCHÈRES

La Municipalité désire vendre les items suivants :

1- Camionnette Ford F-150 2008



2 — Tracteur New Holland 2005 avec fourches et souffleur:



Si vous êtes intéressé à déposer une offre pour un de ces biens à vendre, communiquez avec Dominique Giguère au bureau municipal (418-464-4801)

CONTENEUR À FEUILLES

Comme les années antérieures, un conteneur à feuilles sera déposé dans la cour du garage municipal pour que vous puissiez y déposer vos sacs de feuilles mortes.

Il sera à votre disposition à compter de la première semaine d'octobre et ce jusqu'au début novembre. Seulement les sacs de feuilles peuvent y être déposés. Merci de votre collaboration !



Abri d'hiver et clôtures à neige

Les abris d'hiver pour les voitures (garage de toile), peuvent être érigés à compter du **15 octobre** prochain. Ils doivent être installés à plus de 2 mètres de l'emprise de la rue et à plus de 0.6 mètre d'un trottoir.



Concernant les clôtures à neige, elles sont permises à compter du 15 octobre à condition qu'elles ne soient pas installées à une distance inférieure à 1.5 mètre d'une borne-fontaine et de toute limite de terrain.

Photographie pour le calendrier 2020

Nous sommes à préparer la version 2020 du calendrier municipal. Nous avons encore une fois besoin de photos inédites qui représentent notre municipalité autant des paysages, des immeubles, que des photos d'activités qui se sont déroulées chez nous. Faites-nous les parvenir à la municipalité soit via l'adresse courriel suivante: info@saint-odilon.qc.ca ou en personne directement au bureau municipal et qui sait votre photo fera peut-être partie de notre calendrier 2020. Pour informations supplémentaires: 418-464-4801



Calendrier
SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

2019



AVIS

CHANGEMENT DE PROCÉDURE **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

À la séance du 3 décembre dernier, le conseil municipal a voté un changement au niveau de la tolérance pour le non-paiement des taxes.

En fait, le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que les municipalités ont le droit de vendre une propriété si les taxes municipales ou scolaires n'ont pas été payées. Présentement, la Municipalité acceptait un délai de 3 ans avant d'entamer des procédures.

Nous remarquons, depuis quelques années, une tendance à la hausse du montant des taxes en retard et il est important, voir essentiel, de diminuer ce montant. En plus d'être difficile pour le citoyen accumulant 3 ans de taxes en retard à payer, la Municipalité voit ses liquidités affectées.

Il a donc été décidé de diminuer le délai de vente pour non-paiement de taxes de trois à **deux ans** et ce, à partir de l'année financière 2020. Donc, en 2021, une propriété pourra être vendue pour non-paiement de taxes pour les montants dus de 2018 et 2019.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal (418-464-4801).



RAPPEL BOITE AUX LETTRES

La Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne **ne peut être tenue responsable** du bris d'une boîte aux lettres, de lumières ou sentinelles installées en bordure de la route, bacs à déchets ou poubelles survenu accidentellement à l'occasion d'une opération de déneigement ou d'entretien. Voir les spécifications d'installation ici-bas:

Spécifications :

- Lorsque vous choisissez une boîte aux lettres rurale, assurez-vous qu'elle est suffisamment solide pour supporter le poids des lettres et des colis et qu'elle est à l'épreuve des intempéries.
- Une boîte aux lettres rectangulaire doit présenter une ouverture d'au moins 17,5 cm (7") de largeur et de hauteur et un espace intérieur d'au moins 45 cm (18") de profondeur.
- Une boîte aux lettres cylindrique doit présenter une ouverture d'au moins 25 cm (10") de diamètre et un espace intérieur d'au moins 45 cm (18") de profondeur.
- La partie inférieure de la boîte doit être à au moins 100 cm au-dessus de la chaussée et préférablement située à 107 cm - 114 cm (42"-45") au-dessus du sol et ne doit pas obstruer l'accès aux autres boîtes près de celle-ci.
- Les boîtes aux lettres doivent avoir une porte située à l'avant, munie d'une poignée, d'une saillie ou d'un rebord résistant. Elles doivent demeurer ouvertes au moment de ramasser ou de livrer le courrier, et s'ouvrir avec facilité et bien se fermer.
- La boîte aux lettres doit être en position verticale et attachée solidement à un poteau fixe ou à un bras sur un levier et ne doit pas pouvoir basculer.

Disposition :

- Toutes les boîtes aux lettres rurales doivent respecter les critères de sécurité de Postes Canada pour que la Société puisse assurer la sécurité des employés, des clients et des automobilistes.
- Une boîte aux lettres rurale doit se trouver le long du côté droit de la route dans la direction suivie par l'agent de livraison.
- Les boîtes aux lettres doivent être placées à un endroit où l'agent de livraison peut livrer le courrier de façon sécuritaire de la fenêtre du passager, sans sortir du véhicule.
- Il incombe au propriétaire de la boîte aux lettres de s'assurer que l'emplacement de la boîte aux lettres rurale est exempt d'obstacles souterrains tels que des lignes de transport électrique, des conduites de gaz, des câbles, des conduites d'eau, etc. Veuillez communiquer avec votre service de vérification de colonnes de services avant de creuser.
- Les véhicules de livraison doivent avoir suffisamment d'espace pour atteindre la boîte aux lettres et reprendre ensuite la route.
- Les boîtes aux lettres rurales ne doivent jamais être placées dans les voies ou les allées privées.

Identification:

- L'adresse municipale de chaque résidant ou propriétaire doit être indiquée sur le côté droit de la boîte aux lettres rurale pour quiconque la regarde de face.
- Dans les secteurs sans adressage municipal, le nom complet d'un résidant doit être clairement indiqué.
- Le nom d'un résidant ou les données d'adressage doivent être placés sur le côté de la boîte pour qu'ils soient clairement visibles pour l'agent de livraison lorsqu'il ou elle s'approche de la boîte aux lettres.
- Les bureaux de poste locaux doivent être avisés des noms ou des entreprises qui reçoivent du courrier dans une boîte aux lettres rurale.

Déneigement :

- La zone devant une boîte aux lettres rurale doit être déneigée et déglacée pour éviter que la livraison de lettres et de colis ne soit interrompue.
- Les agents de livraison ont besoin d'au moins une distance équivalente à la longueur d'un véhicule des deux côtés de la boîte aux lettres rurale afin de se garer de façon sécuritaire, de livrer le courrier, puis de reprendre la route.

Regroupement :

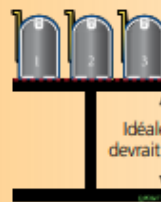
- Avant de regrouper des boîtes aux lettres à l'avant ou à côté de la propriété d'une autre personne, le propriétaire doit donner son approbation.
- Les bureaux de poste locaux doivent approuver le regroupement de boîtes aux lettres rurales.
- Les boîtes aux lettres regroupées doivent toutes être à la même hauteur et respecter l'ordre numérique.

Correct ✓

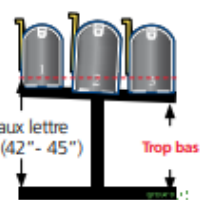


Les boîtes aux lettres **doivent** être alignées et réparties également le long du support.

Incorrect ✗



Idéalement le bas de la boîte aux lettres devrait être à 107 cm - 114 cm (42"-45") au-dessus du sol.



Trop bas

Dispositif de signalisation :

- Un dispositif de signalisation est utilisé par les agents de livraison de Postes Canada pour indiquer que le courrier a été déposé dans la boîte aux lettres ou par les clients pour indiquer qu'il y a du courrier de départ à ramasser (le courrier de départ doit être suffisamment affranchi).
- Le dispositif de signalisation doit être facilement visible de loin et ne devrait pas cacher le nom ni l'adresse figurant sur la boîte aux lettres rurale.
- Le dispositif de signalisation doit être fixé sur le côté droit de la boîte aux lettres rurale, pour quiconque la regarde de face.

Entretien :

- Les propriétaires de boîtes aux lettres rurales sont responsables de tous les frais associés au placement, à la réinstallation et à l'entretien de leur boîte aux lettres et du terrain avoisinant.
- Chaque propriétaire est également responsable de remplacer ou de réinstaller sa boîte aux lettres endommagée ou qui est tombée.
- Veuillez vous assurer que, pendant les heures de livraison, l'accès aux boîtes aux lettres est exempt d'obstacles tels que des poubelles, des réceptacles de journaux, des véhicules stationnés, etc.
- La zone à l'avant de la boîte aux lettres doit être ferme et nivelée pour permettre un accès facile et sécuritaire aux véhicules de livraison de Postes Canada.
- Les agents de livraison ne sont pas obligés de descendre de leur véhicule pour effectuer la livraison à une boîte aux lettres rurale et leur incapacité à accéder à une boîte aux lettres rurale peut occasionner la non-livraison.
- Les boîtes aux lettres en métal ont tendance à rouiller et devraient être vérifiées régulièrement pour veiller à ce qu'elles ne constituent pas un risque pour les employés de Postes Canada.

Pour de plus amples renseignements communiquez avec votre bureau de poste local ou appelez le service à la clientèle de Postes Canada au 1 800 267-1177.

Ordures monstres

Vendredi 27 septembre 2019

LISTE DES OBJETS ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DES GROS REBUTS

Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, etc.

Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1.2 mètres (4 pieds), morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kg (55 lbs).

Matériaux ferreux : appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc.

Les objets monstres doivent être déposés en bordure de la route à l'écart des autres ordures la veille de la cueillette.

Un objet monstre ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs), et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube.

Non-admissible:

Les pneus usés d'automobiles et de camions (avec ou sans jantes) ne sont pas admissibles à la collecte des monstres. Il faut plutôt en disposer en les apportant à l'un des lieux de dépôt approprié.

Les débris de construction.

Les bombonnes de propane.

À NOTER QUE LORS DES ORDURES MONSTRES, CELLES-CI NE SERONT PAS RAMASSÉES SI ELLES SONT DÉPOSÉES DANS UNE REMORQUE ET CELLES-CI DOIVENT ÊTRE EMPILÉES SÉPARÉMENT DES ORDURES ORDINAIRES.

LE TABLEAU DES HONNEURS !



Félicitations à M. Ralph Colgan pour sa première place à la compétition du 8 septembre dernier sur la base militaire de Valcartier!



Le 12 août dernier, Hockey Canada a nommé 46 joueuses qui évolueront dans l'équipe nationale de développement du Canada et dans l'équipe nationale féminine des moins de 18 ans pour une série de trois matchs contre les États-Unis à Lake Placid, du 14 au 17 août. Du nombre, on retrouve l'athlète de Saint-Odilon-de-Cranbourne Emmy Fecteau. Bravo!



Jacob s'est présenté au camp du Midget AAA à sa première année Midget en espérant percer l'alignement.

Félicitations pour les étapes importantes qu'il a franchies afin de porter fièrement les couleurs du Club de Hockey Midget AAA de Lévis. (Anciennement Les Commandeurs de Lévis)

Le jeune athlète sera dirigé et encadré par du personnel hockey qualifié dont le nouvel entraîneur Éric Bélanger qui a joué 820 matchs dans la Ligue Nationale de Hockey.

Cette belle aventure amène donc Jacob à fréquenter l'École Pointe-Lévy pour son 4^e secondaire et à demeurer en pension. Beaucoup de changements à gérer pour un jeune de 15 ans. Sa maturité, son autonomie et son sens des responsabilités lui serviront à coup sûr!

Jacob vise à accéder à la LHJMQ (Ligue de hockey junior majeure du Québec). L'année 2020 sera son année de repêchage.

Félicitations et soyons fiers de ces belles réussites !



Nous sommes heureux de vous présenter Pascal Loubier nouvellement embauché à la Municipalité.

Pascal occupe le poste de journalier aux travaux publics et complète ainsi l'équipe pour l'entretien hivernal.

Bienvenue !

Service incendie

Recrutement de pompiers

Le Service de sécurité incendie est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers volontaires au sein de son équipe. Les candidats doivent rencontrer obligatoirement les critères de base suivants:

- Être citoyen canadien;
- N'avoir aucun dossier criminel;
- Être âgé de 18 ans;
- Demeurer ou travailler à Saint-Odilon
- Avoir la possibilité d'être libéré de son travail principal en tout temps;
- Être en bonne condition physique;
- S'engager à prendre la formation requise par le service;
- Présenter une attestation médicale démontrant la santé du candidat;
- Avoir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans les 12 mois suivant l'embauche;
- Posséder une voiture (la fonction de pompier et pompière à temps partiel requiert des déplacements prompts et immédiats, ce qui implique que le candidat doit pouvoir se déplacer par ses propres moyens);



Si vous êtes intéressé veuillez faire parvenir votre CV à la municipalité ou à l'adresse courriel suivante :

robert.ruel@bobruel.com

Pour information :

Robert Ruel

Directeur SSI

Saint-Odilon

Caserne #1, MRC Robert-Cliche

robert.ruel@bobruel.com



Loisirs et vie communautaire

Des nouvelles de la FADOQ

Salon de la FADOQ les 27,28 et 29 septembre prochain sur le site d'Expo cité.

1 octobre dîner organisé au Buffet des Continents, autobus disponible pour informations Gilbert Bilodeau

Danse le 2e dimanche de chaque mois



Rallye de la peur

Samedi 19 octobre 2019

- Une belle NOUVELLE pour le Rallye de la Peur 2019!!!!
- Défi Évasion sera de retour pour 2 défis de 15 minutes au lieu de 1!!!!!! Donc le double de place pour les participants!
 - Le labyrinthe 100% noirceur fera aussi parti du parcours 2019, mais ATTENTION... cela ne veut pas dire que vous retrouverez si facilement...
 - Le TYPIQUE parcours boisé (plus long que l'an passé).

***** NOUVEAUTÉ *****

2 salles intérieures de type Fort Boyard de 15 minutes chaque!!!

Au menu:

- Défi de précisions
- Défi de logique
- Épreuves dégoutantes... et plus ENCORE!

INSCRIPTIONS:

Les inscriptions se feront par le WEB via la plateforme Gidigo!

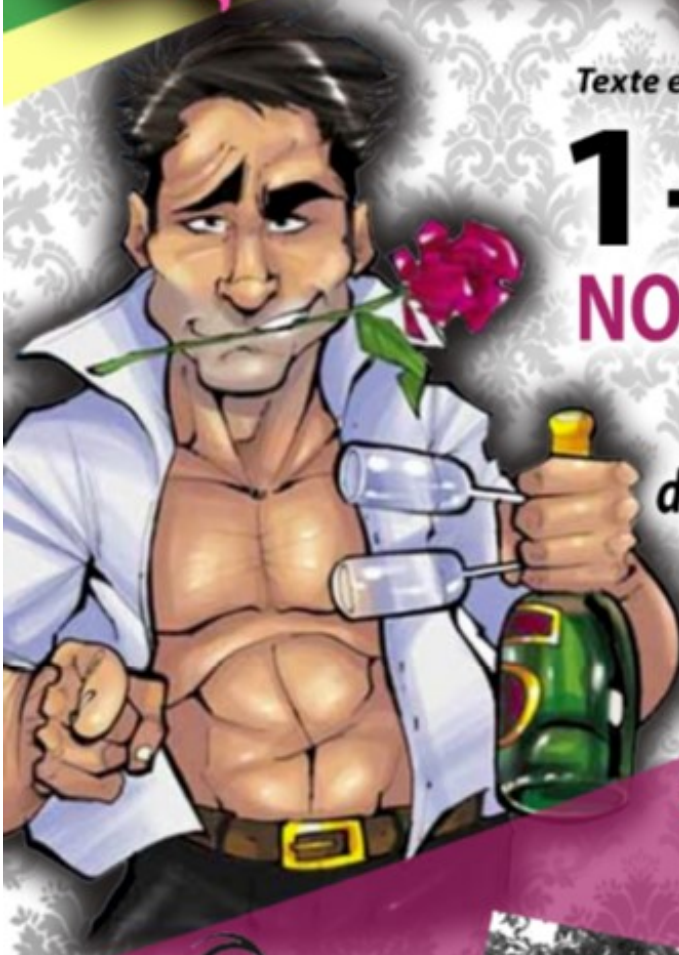
La troupe de théâtre de Saint-Odilon
présente la pièce

L'homme parfait

Texte et mise en scène : Alex Bilodeau

1-2-8-9
NOVEMBRE 2019

À la salle municipale
de Saint-Odilon dès 20h



Réservations:
418-464-2080

Coût: 20\$ (siège réservé et numéroté)

Au profit de l'OTJ de St-Odilon
www.otjsaint-odilon.qc.ca



Nos comédiens:

Enrico Bolduc,
Stéphanie Pouliot, Katia Goulet,
Nancy Nadeau, Katy Jean,
Réjean Lessard, Éric Morency,
Cassy Fortier, Édith Maheux,
Alex Bilodeau, Maude Maheux
et Sara-Lydia Lessard.



Inscription session automne-hiver OTJ

Apprends à patiner comme un grand!

Apprends à patiner comme un grand, est un cours de patin pour débutants pour les enfants de 3 à 6 ans. L'enfant apprendra la base du patinage (ex : tomber et se relever, freiner en chasse-neige, patiner de reculons et patiner en donnant les poussées.)



Inscription sur www.qidigo.com du 11 septembre au 21 octobre 19.

Par téléphone au 418-464-4040 en tout temps.

2 soirées d'inscription : mardi 24 septembre de 18h30 à 20h et jeudi 17 octobre de 18h30 à 20h dans la salle du haut à l'OTJ.

Coût : 65,00\$

Hockey plaisir pour jeunes de 5 à 15 ans.

QUAND

* www.qidigo.com du 11 septembre au 21 octobre 19.

* Par Téléphone au 418-464-4040 en tout temps

* 2 soirées d'inscription : Mardi 24 septembre de 18h30 à 20h et jeudi 17 octobre de 18h30 à 20h dans la salle du haut à l'OTJ.

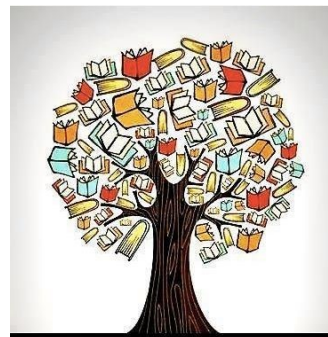


POUR QUI : 3 catégories possibles : 5-8 ans, 9-11 ans et 12-15 ans

COÛT : 130.00\$ pour l'hiver

ESPACE BIBLIO

La bibliothèque l'Intello a maintenant sa page Facebook. Cliquez J'aime et vous pourrez ainsi être informé en continu des activités à venir ou des nouveautés.



LIRE
peut sérieusement
endommager votre
ignorance

Biblio
L'Intello

Nous avons **À COEUR** d'éveiller et d'informer

J'aime déjà ▼ Déjà abonné(e) ▼ Partager ...

Envoyer un message

Vous voulez vous départir de vos appareils électro- niques et informatiques désuets?



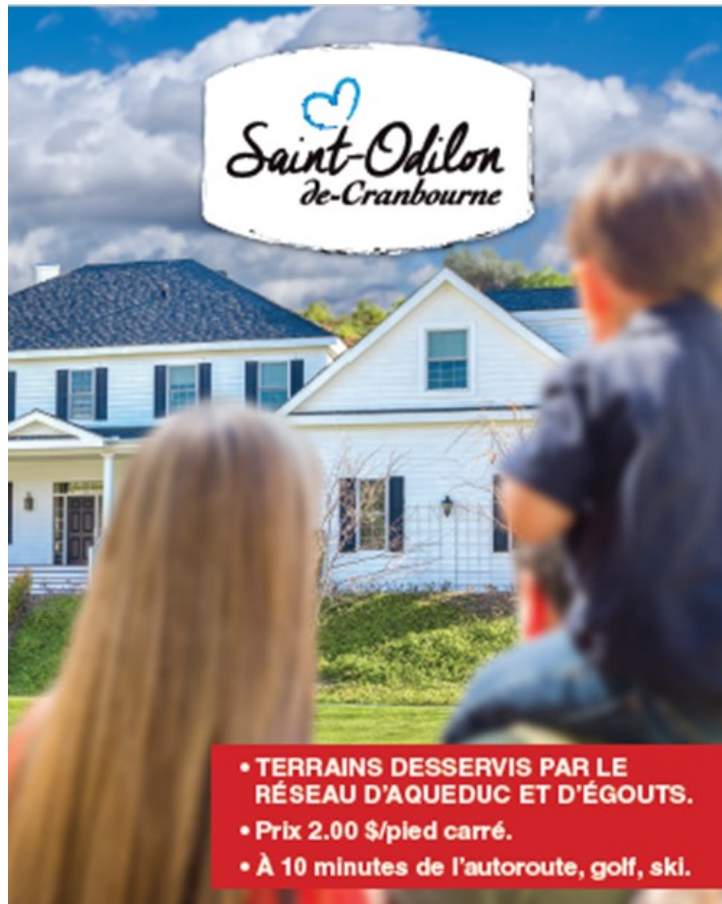
**PENSONS
ENVIRONNEMENT**

Samedi le 12 octobre 2019 de 8h à 16h au garage municipal de St-Joseph de Beauce, situé au 795, avenue Guy-Poulin, il sera possible de vous en départir gratuitement.

Voici la liste des produits acceptés:

- Ordinateurs portables et de bureau, tablettes électroniques;
- Périphériques d'ordinateur, dispositifs d'affichage, écrans;
- Téléphones, cellulaires, téléavertisseurs et répondeurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs
- Téléviseurs, ensembles de cinémas-maison;
- Consoles de jeux vidéo
- Systèmes audio/vidéo, système de localisation

Visitez <http://recyclemelectroniques.ca/qc> pour consulter la liste détaillée des produits acceptés.



**Saint-Odilon
de-Cranbourne**

- TERRAINS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS.
- Prix 2.00 \$/pied carré.
- À 10 minutes de l'autoroute, golf, ski.

**NOUVEAUX
TERRAINS
RÉSIDENTIELS
DISPONIBLES**

AU COEUR
d'un monde de
possibilités
DEPUIS 1855
saint-odilon.qc.ca

Contactez-nous 418 464-4801



■ Prêts à construire
■ Futur développement
Terrains à 2,00 \$ / pi²

D121210

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Madame Denise Roy

■ Conseillers:

■ Mesdames Lynda Poulin

■ Peggy Poulin-Nolet

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Mario Boily

■ Rénaud Rodrigue

■ Éric Morency

■ Les Séances régulières du Conseil ■ Calendrier 2019

■ 14 janvier-4 février-11 mars-8 avril-6 mai-

■ 3 juin-8 juillet-12 août-9 septembre-

■ 7 octobre-4 novembre-2 décembre.

■ C'est à vous de prendre la parole

■ A chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0
Tél: 418-464-4801
Télécopieur: 418-464-4800
Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

■ Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

■ Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

■ Coordonnateur au travaux publics:

■ Coordonnatrice des loisirs:

Véronique Rodrigue

Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h et de 13h à 16:30h
Et le vendredi de 8:00h à 12h

■ Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h



■ Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca